

MODIFICATIONS STATUTAIRES

A) Délégué-e-s des Verts vaudois au Bureau des Verts Suisses

i) Justificatif

Pour améliorer le fonctionnement des relations entre la direction nationale et les délégué-e-s cantonaux envoyé-e-s par leur parti cantonal au Bureau des Verts suisses, les Verts suisses ont adopté, le 15 janvier dernier, un règlement de fonctionnement du Bureau. Ce règlement précise notamment la composition des membres du Bureau en prévoyant à présent, qu'étant donné que le rôle principal du Bureau est la coordination entre les Verts suisses et tous les partis Verts cantonaux, les membres du Bureau soient membres des instances de direction de leur canton respectif afin de pouvoir en relayer les avis et ainsi vraiment contribuer à des prises de positions et décision reflétant celles et ceux qu'ils et elles sont censé-e-s représenter, dont ils et elles sont la voix.

C'est pourquoi le Bureau des Verts vaudois vous propose de modifier les statuts des Verts vaudois en conséquence pour prévoir que l'un-e des deux délégué-e-s dont nous disposons soit membre du Bureau. Cela devrait permettre de meilleures relations et une meilleure communication entre notre Mouvement cantonal et la direction suisse, et ainsi contribuer à renforcer l'influence et la sensibilité vaudoises au plan national.

ii) Modifications proposées

Art. 11 Assemblée générale (AG)

Ajout d'un sous-article comme nouvelle lettre d) :

désigner annuellement deux délégué-e-s et au moins un-e délégué-e suppléant-e du mouvement au Bureau des Verts suisses. Un-e délégué-e au moins doit être membre du Bureau des Verts vaudois. La parité de genre doit être respectée. Le mandat d'un-e délégué-e est valable 1 an, renouvelable lors de l'assemblée générale.

Art. 12 Comité

Suppression de :

d) désigne les délégué-e-s du mouvement au Bureau des Verts suisses;

Nouvel article 20bis Délégué-e-s du Mouvement au Bureau des Verts suisses

Les délégué-e-s et leurs suppléant-e-s représentent le mouvement. A ce titre:

- ils collaborent avec les organes des Verts vaudois pour définir les prises de position vaudoises,
- ils rapportent aux Verts suisses l'avis des Verts vaudois,
- ils rapportent régulièrement au Bureau des Verts vaudois et au Comité les décisions du Bureau des Verts suisses.
- ils rapportent annuellement à l'Assemblée des Verts vaudois et au Comité les décisions du Bureau des Verts suisses.

B) Proposition Pierre Santschi : Promotion et participation de la relève

i) Justificatif

La croissance de notre Mouvement est un fait qui a pour corollaire naturel l'éloignement entre sa base et ses instances décisionnelles. Dès lors il convient de trouver des mesures permettant de bien intégrer notamment les nouveaux membres. Leur faciliter la participation contribuera à cette intégration et à leur formation. Ont également été entendues de nombreuses remarques de nouveaux membres selon laquelle ils ne pouvaient pas s'impliquer suffisamment dans la préparation des décisions des instances du mouvement.

Un groupe de réflexion adhoc, estimant que les possibilités de participation de la base devaient être systématiquement exploitées et annoncées, propose cette amélioration par le texte ci-après. L'encouragement aux idées novatrices qui y figure vise à combattre l'autocensure parfois liée à l'inexpérience.

Le groupe qui fait cette proposition a été animé par Pierre Santschi (Pierre.Santschi@verts-vd.ch), Ing.-physicien EPFL, ancien député et co-animateur du Groupe thématique des Verts-VD "Politique et spiritualité".

Le groupe encourage l'Assemblée générale des Verts-VD à accepter cette modification des statuts.

ii) Modifications proposées

Remplacer

"14 j) [Le Bureau] veille en particulier à la relève au sein du mouvement."

par

"14 j) [Le Bureau] veille en particulier à la relève au sein du mouvement. Dans ce but, tout groupe de travail qu'il met sur pied doit comprendre des membres sans mandats internes aux Verts ou électifs publics (MSM). Pour constituer un tel groupe, le Bureau annonce sa création, son importance et sa mission en faisant un appel à tous les membres; le groupe doit comprendre au moins 50% de MSM. Les idées novatrices sont encouragées.